



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 7 juillet 2023

STRATEGIE ABATTOIRS: MARC FESNEAU LANCE UN PLAN D'ACTION GLOBAL POUR CONSOLIDER LE MAILLAGE EN ABATTOIRS DE BOUCHERIE AU BENEFICE DES FILIERES DE L'ELEVAGE ET DES TERRITOIRES

En raison des difficultés conjoncturelles importantes auxquelles fait face le secteur des abattoirs, l'État engage une méthode d'action collective associant les acteurs professionnels et les collectivités territoriales pour construire une stratégie territorialisée de gestion des abattoirs de boucherie au bénéfice des filières d'élevage.

La France compte 233 abattoirs de boucherie répartis sur tout le territoire. Les abattoirs ont un rôle majeur dans les filières animales et dans la chaîne alimentaire en ce sens qu'ils constituent un point de passage obligatoire pour les animaux de rente dont la viande est livrée à la consommation. Pourvoyeurs de services et d'emplois, ils constituent des acteurs essentiels de l'économie de nos régions.

Le contexte actuel des filières d'élevage est marqué par une décapitalisation plus marquée ces derniers mois, combinée à une augmentation du coût de l'énergie et à l'inflation. Cette conjoncture est susceptible de menacer la pérennité des abattoirs de boucherie les plus fragiles.

Ce contexte appelle à réagir en anticipation pour préserver le maillage pertinent au niveau de chaque territoire et ainsi garantir la pérennité de nos filières d'élevage.

Le ministre chargé de l'agriculture, Marc Fesneau, a ainsi souhaité impulser une approche territorialisée de gestion des abattoirs de boucherie.

Cette démarche, initiée en collaboration avec les filières professionnelles et les collectivités territoriales, se décline en quatre axes :

- **Le premier axe consiste à interroger dans chaque région l'adéquation entre le besoin et l'offre en matière d'outils d'abattage**, tant sur le court terme que le moyen et long terme, pour ensuite identifier les axes d'amélioration et d'adaptation pertinents par bassins.
- **Le deuxième axe vise à développer une méthodologie harmonisée permettant d'évaluer les forces et les faiblesses d'un abattoir de boucherie**. Les problématiques susceptibles d'impacter la viabilité d'un abattoir sont, en effet, de diverses natures : enjeux sanitaires, enjeux de protection animale, équilibre financier, gouvernance et direction de l'abattoir, stratégie d'entreprise, etc.
- **Le troisième axe vise au recensement dans un document unique des outils mobilisables par les différents acteurs pour accompagner les établissements en difficultés sur les plans économique et sanitaire.**

- **Le quatrième axe consiste à améliorer la synergie existante entre les différents services de l'État au bénéfice de l'accompagnement des abattoirs.**

Cette démarche est donc pensée pour réunir les moyens et les compétences de l'État, des collectivités territoriales et des filières d'élevage afin d'identifier les modèles d'abattage les plus pertinents pour chaque territoire. Elle doit ainsi garantir le développement d'un réseau d'établissements d'abattage répondant aux besoins des filières d'élevage dans le cadre d'une approche territorialisée pensée en amont.

Ces travaux viennent ainsi compléter les efforts déjà entrepris, notamment à travers le plan France relance qui a permis de soutenir 181 abattoirs pour un montant de 115 M€ dans le but de moderniser et améliorer les conditions de travail mais aussi de bien-être animal au sein de ces établissements.

Contacts presse

Service de presse de Marc Fesneau
Tél: 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv